Comment se déroule le dossier après un décès ?

Cas de décès ou d’invalidité · https://aviza.be/fr/docs/deces-invalidite/comment-lassurance-solde-restant-du-est-elle-activee-en-cas-de-deces/

Le dossier suit trois étapes : prévenir Aviza, envoyer les documents, signer la quittance. Le capital est ensuite versé au bénéficiaire.

1. Prévenir Aviza

Un proche, le notaire ou la banque informe Aviza du décès. Aviza envoie les formulaires à compléter : la déclaration de décès et le modèle de déclaration médicale.

2. Envoyer les documents

Le bénéficiaire rassemble les pièces prévues par le contrat : acte de décès, déclarations, procès-verbal en cas d’accident, acte d’hérédité si nécessaire, copie de la carte d’identité. Voir la liste complète.

Le médecin-conseil examine la déclaration médicale. L’assuré a, à la souscription, autorisé les médecins à lui fournir ces informations.

3. Signer la quittance et recevoir le capital

Quand le dossier est complet et que le décès est couvert, Aviza envoie la quittance de règlement. Après signature, le capital est versé au bénéficiaire. Les primes échues non payées sont déduites.

Le montant versé

- Assurance solde restant dû : le capital prévu à la date du décès dans le tableau d’amortissement, multiplié par le pourcentage assuré.
- Capital fixe : le montant prévu dans le contrat.